

15 Le numéro de votre nouveau service sanitaire : le Service d'Accès aux Soins



Le SAS, qu'est-ce que c'est ?

Le S@S est un **nouveau service médical** rendant le **système de soins plus lisible et accessible pour le patient.**

Construit autour d'une plateforme digitale, cette dernière permet, pour le professionnel de santé :

- la **mise en place d'un agenda partagé, géré par le professionnel de santé**
- la possibilité de **renseigner les créneaux de SNP disponible** : le professionnel de santé pourra organiser ces créneaux comme il l'entend pour optimiser son travail comme il le souhaite

Pourquoi participer au SAS ?

1. Accéder à une plateforme permettant une **coordination rapide entre professionnels de santé**
2. Participer à un **dispositif organisé et attractif**
3. Disposer d'une **réponse médico-sociale adaptée & d'un dispositif coordonné** pour les cas complexes
4. **Valorisation financière** des créneaux non utilisés par un recours aux consultations SAS
5. **Sécuriser le travail du médecin traitant** par un accès facilité à des avis de second recours
6. Valoriser les prises en charge libérale des territoires au moyens de **remontées statistiques**
7. **Être acteur du changement** du système de soins

Permettre à tous les citoyens de **disposer d'une réponse à sa demande de soins vitaux, urgents et non-programmés.**



L'objectif



L'existant

L'accès au **médecin traitant** reste **privilegié, tout comme les structures de soins non programmés déjà existantes sur le territoire** (comme SOS Médecins à Nantes et Saint-Nazaire par exemple).

Le SAS s'ajoute à l'offre de soins existante en remettant le **patient au cœur des soins de ville** en lui évitant un passage inutile aux urgences.



Le système de soins



Collaboration

Le SAS est le fruit d'une **collaboration renforcée** entre la **Médecine de Ville** et l'**Hôpital**.

D'abord déployé en Loire-Atlantique, le service sera **prochainement disponible en Sarthe**, avant de l'être **partout en France.**



Où ?

« Quels que soient le moment et son lieu d'habitation, le SAS offre une réponse à la demande de soin du patient »

G. Allard, France Assos Santé PDL